

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement de BETHUNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE**  
**CITÉ DES ÉLECTRICIENS**

Le 24 novembre 2020, à 16h30, le Conseil d'administration de l'EPCC s'est réuni à la Cité des Electriciens à Bruay-la-Buissière, sous la présidence de Monsieur Julien DAGBERT, en suite d'une convocation en date du 17 novembre 2020.

**Etaient présents :**

Monsieur Julien DAGBERT, Président

Monsieur Philibert BERRIER, Vice-Président

Madame Maryse BERTOUX

Madame Catherine BERTRAM

Monsieur Norbert CROZIER

Monsieur Pascal GODIN

Monsieur Jean Paul KORBAS

Madame Virginie LABROCHE

Madame Isabelle LEVENT

Madame Sylvie MEYFROIDT, suppléante de Monsieur Olivier GACQUERRE

Monsieur Ludovic PAJOT

Madame Virginie SOUILLIART

**Etait absent excusé :**

Monsieur Robert MILLE

**Procuration :**

Monsieur Robert MILLE donne procuration à Monsieur Ludovic PAJOT

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
24 NOVEMBRE 2020**

**FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

« Conformément aux lois n°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément aux décrets n°2002-1172 du 11 septembre 2002 et n°2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2019 portant création de l'EPCC Cité des Électriciens,

Compte tenu de la création de l'Etablissement public de Coopération Culturelle Cité des Électriciens, il est nécessaire de fixer les durées d'amortissement des immobilisations, applicables aux acquisitions de l'établissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Il est proposé, en fonction des durées proposées par l'instruction en vigueur M4, d'arrêter une liste des durées applicables selon l'annexe jointe. »

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
le Conseil d'Administration,  
à l'unanimité

**FIXE** les durées d'amortissement des immobilisations acquises à compter du 01 janvier 2020 selon la liste ci annexée.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Le Président,

**Julien DAGBERT**

Certifié exécutoire par le président

Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le **27 NOV 2020**

Et de sa publication le **01 DEC 2020**

Le Président

**Julien DAGBERT**



# DUREES D'AMORTISSEMENT APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2020

## APPLICABLE AUX BUDGETS INSTRUITS EN M4

<i>Nature comptable indicative (liste non exhaustive)</i>	<i>Libellés</i>	<i>barème indicatif instruction</i>	<i>durée proposée</i>
	immobilisation de faible valeur < 800 €	à l'initiative de l'assemblée délibérante	1 an
2031	frais d'études non suivi de réalisation	5 ans maximum	2 ans
2032	frais de recherche et de développement	5 ans maximum	5 ans
2032	frais de recherche et de développement non suivi de réalisation	1 an	1 an
2033	frais d'insertion non suivi de réalisation	5 ans maximum	1 an
2051	logiciels	2 ans	3 ans
21311-21315	bâtiments d'exploitation	30 à 100 ans	30 à 50 ans
2138	bâtiments légers, abris	10 à 15 ans	10 ans
2154-2157-217562	matériels industriels et d'exploitation : appareils électromécaniques, pompes, compresseur, caméras...	10 à 15 ans	10 ans
2158	autres installations, matériel et outillage techniques : tondeuse, outillage atelier, nettoyeur, autolaveuse, pompes...	6 à 10 ans	6 ans
2158	appareils de laboratoire	5 à 10 ans	5 ans
2182	véhicules légers	4 à 8 ans	5 ans
2182	hydrocureurs, camions, fourgons, remorques, tracteurs...	4 à 8 ans	8 ans
2183	matériel informatique et assimilés : ordinateur de bureau, écrans, scanners, serveurs, appareils photos, télévision, imprimantes, gps, système de reprographie numérique...	2 à 5 ans	5 ans
2183	tablette, pc-tablette, ordinateur portable, téléphone mobile...	2 à 5 ans	3 ans
2184	meublier, vestiaires	10 à 15 ans	10 ans
2188	matériels divers	5 à 10 ans	10 ans
21532	réseaux d'assainissement	50 à 60 ans	60 ans
21532	stations d'épuration, aires de stockage, lagunages	25 à 30 ans	30 ans
23..	travaux en cours	non amortissable	
217532	réseaux d'assainissement	50 à 60 ans	60 ans
2763	créances sur des collectivités	non amortissable	
241	mises en concession ou en affermage	non amortissable	
2111,2112,2115,2118	acquisition de terrains	non amortissable	